



Législature 2015-2020

Délibération N° 826

Séance du Conseil municipal du 29 janvier 2019

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 38'000.00 TTC POUR LES TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DU MUR DU SOUS-SOL DE L'APPARTEMENT LOCATIF, À L'ÉCOLE DE CONFIGNON

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et voirie (CCEV) du 08.01.2019

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 15.01.2019

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

À l'unanimité des 17 membres présents

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 38'000.00 TTC pour les travaux d'étanchéité du mur du sous-sol de l'appartement locatif, à l'école de Confignon.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 38'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 2170.420.50400.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 2170.450.33004.000 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER